

*calo mortis*, cet admirable Pontife s'endormit dans la paix, esquissant encore de son bras mourant une dernière bénédiction sur les fidèles compagnons de son exil.

C'était le 29 août 1799. Le Pontife allait atteindre sa quatre-vingt-deuxième année et, depuis dix-huit mois, la Révolution le traînait de prison en prison.

**IX. EMBARRAS QUE SUSCITE AUX PERSÉCUTEURS LA MORT DE PIE VI — DÉLIBÉRATIONS — LES SERVITEURS DU PAPE — PASSAGE DE BONAPARTE A VALENCE — APRÈS SIX MOIS, ON FAIT AU PAPE DES OBSÈQUES CIVILES DANS LE CIMETIÈRE COMMUN — APRÈS LA SIGNATURE DU CONCORDAT, M<sup>gr</sup> SPINA OBTIENT DU PREMIER CONSUL DE TRANSPORTER LES RESTES DE PIE VI A ROME — CÉRÉMONIE A SAINT-PIERRE — LE CŒUR DE PIE VI, RÉCLAMÉ PAR L'ÉVÊQUE DE VALENCE, EST RAPPORTÉ DANS LA CATHÉDRALE DE CETTE VILLE**

Sitôt que Brosset fut instruit de la mort du Pape, il s'empressa d'en donner avis aux administrateurs, et ceux-ci arrivèrent dès 3 heures à la citadelle, pour dresser le procès-verbal du décès et pour mettre sous scellés les objets et vêtements appartenant au prisonnier défunt.... « Tout ce qui lui appartient personnellement, lit-on dans cette pièce, sera remis à ses héritiers, *les frais de succession payés*; ce qui appartient au Saint-Siège est la propriété de la France et sera envoyé au Trésor. »

Vers 3 heures de l'après-midi, les administrateurs revinrent; en leur présence, on constata le décès, puis Morelli, médecin du Pape, aidé par les médecins français, procéda à l'embaumement du corps en présence de tous les prélats et serviteurs du Pape.

Cette cérémonie terminée, le corps fut déposé dans un cercueil de plomb, scellé des armes de M<sup>gr</sup> Spina, de M<sup>gr</sup> Caracciolo, de M. de Labrador, ambassadeur d'Espagne, et du sceau de l'administration de Valence.

Tandis que le corps du Pontife mort dans l'exil repose dans son cercueil autour duquel brûlent quatre cierges dans des chande-

liers de table, — car il n'avait pas été possible de s'en procurer d'autres, — voyons comment l'impiété aussi veillait sur ces dépouilles, comme jadis Pilate et ses satellites sur le tombeau du Sauveur.

Quelques jours avant la mort, une délibération avait été prise à l'administration centrale, en prévision d'une mort que l'on prévoyait désormais prochaine. Tandis que le ministre d'Espagne et M<sup>gr</sup> Spina se disposaient à demander qu'on embaumât le corps et qu'on le transportât à Rome, les administrateurs de la Drôme avaient proposé « d'ensevelir le corps de Pie VI, aussitôt après son décès, dans une grande quantité de chaux vive, afin qu'étant plus promptement réduit en poussière, aucun des fanatiques ne se remuât pour en avoir des reliques » (1).

A cette proposition monstrueuse, d'autres administrateurs avaient objecté qu'« un tel expédient révolterait l'esprit de la multitude, et que l'on transférât hors de France, sous le plus bref délai, ce cadavre, dont la garde allait être si difficile ».

Mort comme vivant, Pie VI continuait d'être un cauchemar et un reproche pour la Révolution. Barras et Sieyès, consultés sur ce qu'il y avait à faire, ne daignèrent pas répondre; quant aux administrateurs de la Drôme, ils n'osaient prendre sur eux aucune responsabilité, et, pendant six mois, le corps du Pontife, descendu dans un caveau, dut attendre qu'on eût décidé de son sort.

Dans l'intervalle, les serviteurs du Pape défunt obtinrent, non sans peine, des passeports pour retourner en Italie; mais, ce qu'ils ne purent obtenir, ce fut le moindre secours pour accomplir un pareil voyage; on leur refusa même les legs que leur avait faits leur bon maître dans son codicille du 27 août. Ce qui leur revenait fut envoyé à la Monnaie.

Un jour, les prélats Spina et Caracciolo, avec l'abbé Baldassari et le P. Ramera, qui n'avaient point voulu s'éloigner des dépouilles vénérées, se promenaient sur la

(1) Archives de la Drôme.

route de Lyon qui longe la citadelle. Soudain, une berline vient à passer et l'un des deux personnages qui s'y trouvaient ordonne d'arrêter. C'était Bonaparte, revenant d'Égypte et accompagné de Berthier: « Donnez-moi des nouvelles du Saint-Père, dit le jeune conquérant. — Général, il est mort. — Et où avez-vous déposé son corps? Que comptez-vous en faire? — Le transporter en Italie et l'inhumer, suivant les intentions du Pontife défunt, répondit

M<sup>gr</sup> Spina. — Mais, ajouta M<sup>gr</sup> Caracciolo, voici plus de deux mois que nous sollicitons cette autorisation, sans pouvoir l'obtenir.....

— Et vous, demanda Bonaparte, où comptez-vous aller? — Nous voudrions aussi retourner en Italie; mais le Directoire ne nous accorde aucun passe-port et nous refuse même toute correspondance avec nos familles. — Cela est trop fort, s'écria Bonaparte en colère, cela est trop fort! »



VUE GÉNÉRALE DE ROME SOUS LE PONTIFICAT DE PIE VI

Ayant pris leurs noms, le général promit de les aider et repartit pour Paris. Quelques semaines après, l'ordre vint de délivrer des passe-ports. M<sup>gr</sup> Caracciolo, MM. Baldassari et Marotti, les PP. Ramera et Fantini seuls en profitèrent; quant à M<sup>gr</sup> Spina, il resta à Valence avec M<sup>gr</sup> Malo, voulant accomplir jusqu'au bout le devoir de la piété filiale.

Mais le coup d'État du 18 brumaire était survenu dans l'intervalle, et le Directoire glissait dans la boue et le mépris comme la

Convention avait disparu dans le sang.

Bonaparte, sous le nom de premier consul, devenait l'arbitre des destinées de la France. Le 31 décembre, il signait le décret suivant. On y remarquera déjà plus de décence dans le style, plus de délicatesse dans les sentiments, bien qu'il s'y trouve encore le souvenir de vieilles rancunes.

Les consuls de la République,

Considérant que depuis six mois le corps de Pie VI est en dépôt dans la ville de Valence, sans qu'il lui ait été accordé les honneurs de la sépulture;

Que si ce vieillard, respectable par ses malheurs, a été un instant l'ennemi de la France, ce n'a été que séduit par les conseils des hommes qui environnaient sa vieillesse;

Qu'il est de la dignité de la nation française, et conforme à la sensibilité du caractère national, de donner des marques de considération à un homme qui occupa un des premiers rangs sur la terre;

Arrêtent :

ARTICLE PREMIER. — Le ministre de l'Intérieur donnera des ordres pour que le corps de Pie VI soit enterré avec les honneurs d'usage pour ceux de son rang.

ART. 2. — Il sera élevé sur le lieu de la sépulture un monument simple, qui fasse connaître la dignité dont il était revêtu.

*Le premier consul,*

BONAPARTE.

*Le ministre de l'Intérieur,*  
LUCIEN BONAPARTE.

Ce dernier réglait, dans une lettre aux administrateurs de la Drôme, l'ordre de la cérémonie, la présence des autorités publiques; en même temps, il ouvrait un crédit de 30 000 francs pour un monument en marbre blanc, où devaient être gravés ces simples mots : AU PAPE PIE VI.

Cinq jours plus tard, Lucien Bonaparte se ravisa, étonné lui-même sans doute de son élan de générosité; il ramena le crédit de 30 000 à 5 000 francs.

La réception de ces décrets mit fort en peine les administrateurs révolutionnaires de la Drôme; les uns voulaient que le Pape fût enterré dans le cimetière commun; d'autres proposaient la cathédrale, d'autres enfin l'église de l'hôpital. Les révolutionnaires furent vainqueurs et l'on décida que Pie VI reposerait au cimetière commun; c'était plus démocratique.

Restait une autre question à résoudre. La sépulture serait-elle purement civile, ou religieuse et civile à la fois?..... Et, dans cette seconde hypothèse, à quel clergé s'adresserait-on? Depuis longtemps il n'y avait pas de prêtres non assermentés qui fussent reconnus; d'autre part, le département de la Drôme n'avait plus d'évêque constitutionnel. Que faire? Quelqu'un proposait que, à défaut d'évêque de la Drôme, on allât chercher celui de l'Isère (1). M<sup>sr</sup> Spina

(1) L'évêque constitutionnel de la Drôme avait été un certain Marboz, précédemment curé de Bourg-lez-

s'opposa à cette dernière insulte; alors, les membres du Conseil décrétèrent que l'on ferait au Pape un enterrement purement civil et militaire!!

Oui, cette monstruosité fut commise et, le 10 pluviôse an VIII (30 janvier 1800), les obsèques eurent lieu. Profanation suprême! le corps du Souverain Pontife fut conduit, sans prêtre, au cimetière Sainte-Catherine!

Mais détournons nos regards de ces spectacles où le grotesque le dispute à l'odieux. Écoutons le jugement des protestants eux-mêmes sur ces honteux événements :

De toutes les injustices barbares qui forment l'histoire de la République française, je ne sais, écrivait Mallet du Pan dans le *Mercurie britannique*, s'il en est une qui soulève autant l'indignation que la froide et systématique atrocité du Directoire envers le Souverain Pontife. Jamais traitement ne mérita mieux le nom d'assassinat; il y aurait eu moins d'inhumanité à livrer la tête blanchie de Pie VI au fer du bourreau qu'à profaner avec étude la sainteté de son caractère, qu'à l'abreuver intentionnellement d'affronts et de douleur, qu'à promener son agonie de prison en prison, en lui laissant la vie pour en éprouver toutes les souffrances.....

Toutes ces souffrances avaient eu pour Pie VI leur terme ici-bas. Dieu l'en avait récompensé, les hommes, ses persécuteurs eux-mêmes, allaient rendre à sa dépouille un tardif hommage. Depuis dix-neuf siècles d'ailleurs, quelles sont les catacombes qui n'ont pas rendu, à l'heure fixée par la Providence, les restes glorieux qu'elles étaient chargées de conserver?

Au dire des ennemis de l'Église, Pie VI devait être le dernier des Papes; à peine admettait-on qu'il eût un successeur en tant qu'évêque de Rome, réduite elle-même à

Valence, nommé le 3 avril 1791 au siège qu'occupait légitimement M<sup>sr</sup> de Messey. Mais l'évêque intrus, envoyé par les électeurs du département à la Convention, puis au Corps législatif, avait, à l'époque dont nous parlons, définitivement rompu avec l'Église.

L'évêque constitutionnel de l'Isère était M. Raymond, ancien curé de Saint-Georges de Vienne, qui, après avoir occupé indûment le siège de M<sup>sr</sup> Dulau d'Allemands, évêque exilé de Grenoble et mort à Gratz, le 4 avril 1802, fut imposé par Napoléon parmi les évêques concordataires. De 1802 à 1820, il fut évêque légitime de Langres, auquel Dijon était alors réuni

n'être plus que le chef-lieu d'un département français.

La Providence n'eut pas de peine à déjouer ces calculs. Au moment où Pie VI expirait, elle réunissait dans la haute Italie les armées coalisées de l'Allemagne et de la Russie qui, chassant pour un temps les révolutionnaires, laissaient aux cardinaux la liberté de se réunir à Venise. Pie VII fut élu le 14 mars 1800, et son premier et plus pressant désir sera de rentrer dans Rome. Il est vrai que, cette œuvre accomplie, les soldats de la République réparaitront sur les Alpes, et la victoire de Marengo va donner au premier consul le droit de dicter la paix à l'Europe et de l'offrir à la religion.

En 1801, sitôt que Consalvi eut fait avec Bonaparte le Concordat, Pie VII s'empressa de faire réclamer par Caprara, légat à Paris, les restes de son prédécesseur. Cette requête fut entendue. Chaptal, ministre de l'Intérieur, écrivait au préfet de la Drôme :

M<sup>sr</sup> Spina ayant demandé au premier consul, de la part du Pape, que le corps de Pie VI, déposé dans le cimetière de Valence, lui fût remis pour être transporté à Rome, et le premier consul y ayant consenti, vous voudrez bien, citoyen préfet, au passage prochain de M<sup>sr</sup> Spina par Valence, lui faire remettre les restes du Pontife défunt avec toute la décence convenable, mais sans aucun appareil.

M<sup>sr</sup> Spina, le fidèle compagnon des mauvais jours, allait donc assister au triomphe de celui dont il avait partagé l'exil.

Le 23 décembre 1801, il arrivait à Valence, et le jour même, vers 10 heures du soir, il procédait à l'exhumation. Ce ne fut pas sans peine que s'opéra cette douloureuse cérémonie, à laquelle se prêtèrent pourtant d'assez bonne grâce les officiers municipaux de Valence et l'autorité préfectorale.

Le corps fut déposé dans une salle basse de la préfecture, où il resta dix-huit jours encore. Enfin, le 10 janvier 1802, Chaponnet, conseiller de préfecture, après avoir constaté l'intégrité des sceaux du cercueil, en faisait solennellement la remise entre les mains de M<sup>sr</sup> Spina. Aussitôt, ce prélat se mit en route pour l'Italie, tantôt sur le Rhône, et tantôt par voie de terre.

L'abbé Guillon (1) raconte fort en détail ce qui se passa tout le long du parcours de ce cortège, qui ressemblait à un triomphe, tant le clergé et le peuple témoignaient leurs regrets et leur piété. Artaud de Montor (2), de son côté, relate les ovations qui furent faites à cette occasion dans toute l'Italie.

Le 15 février, le cortège arrivait dans le bourg de la Storta, près de Porto. Le cardinal Antonelli, évêque de cette ville, reçut les restes du Pape avec les plus grands honneurs. Enfin, le 17, au bruit du canon du fort Saint-Ange, le pape Pie VII, entouré du Sacré Collège, précédé de tous les Ordres religieux, des curés et chanoines de toutes les églises de Rome et d'un peuple innombrable, accueillit à la porte de Saint-Pierre les restes de l'auguste exilé.

Ce ne fut pourtant que le lendemain qu'eut lieu la cérémonie principale. Tout le Corps diplomatique y fut convoqué et y assista en grand appareil. La France y était représentée par M. Cacault. La présence de ce ministre, son attitude, furent considérées comme une réparation nationale des amertumes dont avait été abreuvé si longtemps le cœur de Pie VI.

Ce cœur lui-même fut renvoyé à la France. M<sup>sr</sup> Bécherel, nommé évêque de Valence à l'époque du Concordat, réclama pour sa ville épiscopale le cœur et les entrailles du martyr, et Pie VII, sur la demande de Cacault, voulut bien accéder à ce désir.

La dépouille du pape Pie VI avait été portée, après la cérémonie du 18 février, dans le tombeau où les restes de Clément XIV attendaient depuis vingt-sept ans. Le 29 décembre 1802, on fit donc une nouvelle ouverture de ce tombeau. M<sup>sr</sup> Spina en fit retirer le cœur, et l'*Aleyon*, qui croisait alors dans les eaux de Civita-Vecchia, emporta à Toulon ces précieuses reliques, confiées à un prêtre français, M. Dufau-Fortis.

Lorsqu'on apprit à Valence la nouvelle que le cœur du Pontife martyr allait être

(1) *Les Martyrs de la foi*, t. IV, p. 33e.

(2) *Vie de Pie VII*, t. 1<sup>er</sup>, p. 190.

rapporté, ce fut une joie immense pour tout ce peuple, heureux de pouvoir réparer les hontes du passé. La relique fut déposée dans la cathédrale, sur l'autel de la chapelle dite de la Sainte-Épine, en attendant qu'elle fût placée dans le petit mausolée qu'on préparait pour la recevoir.

Dans ce temps-là, les choses administra-

tives n'allaient point très vite; il fallut sept ans pour achever le monument qu'on montre aujourd'hui aux visiteurs dans la cathédrale de Valence.

Tous les ans, dans cette même cathédrale, au jour anniversaire de la mort du grand Pontife, un service solennel a lieu, et, tous les ans, les fidèles de Valence



TOMBEAU DE PIE VI

entendent quelque orateur sacré redire dans ces mêmes lieux, où il avait tant souffert, les combats du martyr, les gloires du Pontife et les vertus d'un saint.

\* \* \*  
Ajoutons un dernier mot pour expliquer la gravure que nous plaçons ici, à la fin de cette biographie.

Dans son testament, Pie VI avait défendu qu'on lui élevât un monument; tout au plus avait-il permis qu'on se bornât, si on voulait lui consacrer un souvenir, à le représenter à

genoux devant la Confession de Saint-Pierre où il avait manifesté le désir de dormir son dernier sommeil. Le prince Braschi, son neveu, chargea Canova d'exécuter une statue dont nous donnons la réduction et qui est une œuvre magistrale :

« L'artiste, dit M. Quatremère de Quincy, y a fait admirer la simplicité et la noblesse de l'ajustement du costume pontifical, le mouvement expressif et religieux de la pose, sans compter la grande fidélité de la ressemblance. »

## II

### LE PAPE PIE VII

1799-1823

000264